

SOCOPA VIANDES
Société par actions simplifiée au capital de 76 500 000 euros
Siège social : ZI de Kergostiou, 29300 QUIMPERLE
SIREN 508 513 785 RCS QUIMPER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze, le 11 octobre à 11 heures,

Les associés de la société SOCOPA VIANDES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à QUIMPERLE, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul BIGARD, en sa qualité de Président du Directoire de la société GROUPE BIGARD, Présidente de la Société.

La société GROUPE BIGARD et la société UNIGRAINS, associées représentant tant par elles-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Est désigné comme secrétaire Monsieur Didier NOBLET.

La société CABINET LE TINIER, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,



- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Directoire,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Directoire,
- Démission et nomination d'un Censeur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Directoire.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société SOFIPAR de son poste de Censeur, et décide de nommer à son remplacement, pour la durée des fonctions de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- La société UNIGRAINS, société anonyme au capital de 7 000 000 euros, dont le siège social est 23 avenue de Neuilly – 75116 PARIS, immatriculée sous le numéro SIREN



642 008 296 RCS PARIS, dont le représentant permanent sera Monsieur Didier BOSC, né le 13 août 1963 à PARIS (75), demeurant 105 rue Jules Ferry – 78140 VELIZY VILLACOMBLAY,

Laquelle déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

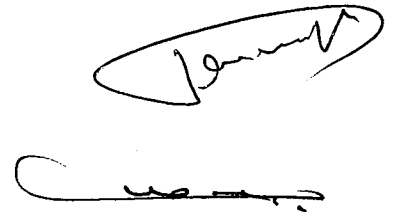
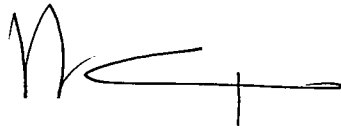
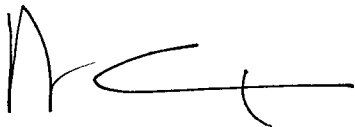
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire





NOMINATION DE REPRESENTANT PERMANENT

Je, soussigné, Philippe DUCROQUET,

agissant en qualité de Directeur Général Délégué de la Société UNION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CERELIERE, "UNIGRAINS", Société Anonyme au capital de 7.000.000 €, dont le siège social est à PARIS (75116), 23 avenue de Neuilly, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 642 008 296,

désigne comme Représentant Permanent de la Société "UNIGRAINS",

Censeur au Conseil de Surveillance de la Société **SOCOPA VIANDES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 76 500 000 €, dont le siège social est à QUIMPERLE (29300), Zone Industrielle de Kergostiou, immatriculée au RCS de QUIMPER, sous le numéro 508 513 785,

Monsieur Didier BOSC, né(e) le 13 août 1963 à PARIS 9^{ème}, demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140), 105 rue Jules Ferry,

qui accepte,

à compter du 1^{er} juillet 2011,

Fait à Paris,
En deux originaux